

C 3313
Genève, le 10 février 2014

Présidence du Grand Conseil

GRAND CONSEIL			
Expédié le:		Session GC:	
10.2.2014		13-14.2.2014	
Président	X	Bureau (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:			
Objet:			
Copie à:			

CHAMBRE PÉNALE DE RECOURS
M. Christian Coquoz, Président
Palais de Justice
Place du Bourg-de-Four 1
Case postale 3108
1211 Genève 3

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous transmettons le courrier que Monsieur Daniel DEVAUD a adressé au Grand Conseil en date du 29 janvier 2014, avec ses annexes.

Dans cet envoi, qu'il qualifie parfois de "recours", Monsieur DEVAUD met en cause une décision rendue à son encontre par Monsieur le Procureur général dans le cadre d'une procédure dont il est l'objet.

Ladite décision est susceptible d'un recours auprès de votre autorité, conformément aux dispositions applicables du CPP et de la LOJ, le Grand Conseil a estimé opportun de vous transmettre cette correspondance.

Cette communication n'implique aucune prise de position du Grand Conseil sur la recevabilité formelle ou matérielle du recours dont il est question.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Maria Anna Hutter
Sautier du Grand Conseil

Antoine Droin
Président du Grand Conseil

Annexe ment.